



Municipalité de **Ferme-Neuve**


## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 144**

Avis public est présentement donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve qu'à une assemblée ordinaire tenue le 14 janvier 2019, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 144 sur les systèmes d'alarme dans la municipalité de Ferme-Neuve.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal au 125, 12<sup>e</sup> Rue, Ferme-Neuve, du lundi au jeudi entre 9H00 et 12h00 et de 13H00 à 16H00 et le vendredi de 9H00 à 12h00.

Donné à Ferme-Neuve, ce 15<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2019.

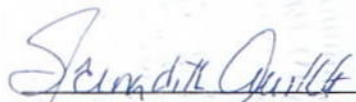
  
Bernadette Ouellette,  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, **Bernadette Ouellette**, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 15<sup>e</sup> jour de janvier 2019.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Ferme-Neuve, ce 15<sup>e</sup> jour de janvier 2019.

  
Bernadette Ouellette,  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière